

citoyens du pays. Puis, si nous pouvons en arriver à une solution satisfaisante pour tous les Canadiens, des mesures législatives pourront alors être prises. Je crains que si nous mettions trop rapidement aux voix toutes ces mesures, nous n'en arriverions pas à des décisions qui seraient dans le meilleur intérêt du pays.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Pickersgill:** Je me demande si le leader suppléant de la Chambre voudrait nous faire savoir ce qui se passera demain. Peut-être pourra-t-il également nous annoncer les travaux de la semaine prochaine.

**L'hon. M. Nowlan:** Demain, nous continuerons à étudier les crédits. Nous passerons à ceux du ministère des Transports. Si nous en terminons l'étude demain, nous examinerons les crédits du ministère de la Justice. Lundi et mardi, nous nous occuperons de mesures législatives. La première question qui sera mise à l'étude est l'ordre qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui sous le n° 4, soit la modification du code criminel à l'égard des réunions de courses. Je crois que l'étude de ce bill ne prendra pas beaucoup de temps. Ensuite, nous passerons au n° 6 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit à l'institution du comité saisonnier des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande.

Le débat là-dessus, une fois terminé, nous passerons au n° 8 du *Feuilleton* d'aujourd'hui,

concernant la loi sur la réduction des taux de transport des marchandises. Après cela, nous passerons au n° 5 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la présentation d'une mesure législative tendant à modifier la loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada quant au conseil d'administration. Si nous terminons tous ces travaux avant mardi soir, ce que j'espère, nous passerons aux résolutions n°s 9 et 10 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Mercredi...

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre pourrait simplement les désigner, parce que, la semaine prochaine, les numéros ne seront plus les mêmes.

**L'hon. M. Nowlan:** Le n° 9 est une résolution relative à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, inscrite au nom du ministre des Finances, et le n° 10 est une résolution qui se rapporte à la loi sur les allocations aux anciens combattants, inscrite au nom du ministre des Affaires des anciens combattants.

Mercredi prochain, nous reviendrons à l'étude des crédits. Je préférerais ne pas signaler ce soir les ministères en cause. Je crois comprendre que l'étude des crédits de mon collègue, le ministre des Pêcheries, n'est pas terminée, et je suppose donc que nous en continuerons l'examen mercredi. Toutefois, nous en reparlerons.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)